Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1965.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Déjà il faut songer au bouclement des comptes 1964 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1965 est de *Fr. 8.50* par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1965 au plus tard* (compte de chèque No 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1965, dernier délai.* Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1965 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1965, paraîtra le No 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1965 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 7.50 pour la Suisse et à Fr. 8.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Payerne, d'ici au 31 janvier 1965. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N.B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre	possesseur	de 11 à 20	ruches	Fr. 1.—
par »	»	de 21 à 30	»	Fr. 2.—
par »	»	de 31 à 40	»	Fr. 3.—
par »	»	de 41 à 50	»	Fr. 4.—
par »	»	de 51	ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Payerne,* pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20	ruches	ne touchera	en cas de	sinistre que	1/2 du dommage
21 à 30	»	»	»	»	1/3 du dommage
31 à 40	»	»	»	»	1/4 du dommage
41 à 50	»	»	»	»	1/5 du dommage
51	ruches et plus	ne touchera	en cas de	sinistre que	1/6 du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le *numéro matricule* figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

Jusqu'à	100 000 Fr.	en cas de mort ou blessure d'une seule personne.
»	300 000 Fr.	par sinistre frappant plusieurs personnes.
»	20 000 Fr.	par cas pour dégâts matériels.

La prime par membre à charge de la Romande est de 40 centimes. Face à ces conditions d'assurance améliorées au 100 %, tous les possesseurs d'abeilles verront un sérieux avantage à rester ou à devenir membre de la SAR.

Le préposé : H. Broquet.

Vétérans SAR

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

Le préposé aux vétérans, Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1,50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site à *1530 Payerne* et non à la rédaction au Locle.

Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

1964

Une nouvelle fois la loi inéluctable de la fuite du temps se présente à nous. Le cycle établi des saisons accélère à nos yeux sa cadence qui n'accepte aucun frein et, un peu comme en un rêve, le terme de l'année nous atteint, la tâche non complètement terminée.

Avec une ténacité remarquable, longtemps les feuilles de nos arbres se sont refusées à tomber, solidement attachées qu'elles étaient. Avant de disparaître ne tenaient-elles pas à nous faire admirer les teintes variées de leurs robes ?

Avec une grande hésitation, lentement, comme si elle avait de la peine à s'y résoudre, la nature prend enfin ses quartiers d'hiver.

C'est à la fin d'une étape que nous assistons et c'est aussi déjà au commencement d'une nouvelle que nous sommes appelés à nous préparer. Un clou chasse l'autre dit-on et tout se remplace ; inutile de songer au passé, c'est demain qui nous importe.

Si demain est notre préoccupation première, hier restera néanmoins pour les apiculteurs du pays, une saison appréciée qui ne s'oubliera pas de longtemps et prendra rang dans les années généreuses. C'est avec un plaisir sans mélange que nous revivons cette merveilleuse année apicole 1964 qui a réservé bien des satisfactions à tous ceux qui avaient le bonheur de posséder un rucher en bonne santé. Indépendamment des fatigues provoquées par la manipulation des hausses ou des bidons trop lourds, fatigues allègrement supportées, sur l'écran de 1964 nous avons vu une belle activité se déployer au sein des fédérations, des sections et de la SAR. Quelque chose a changé, on a pris au sérieux certaines tâches, on a reconnu son insuffisance dans divers domaines, on a cherché et on cherche encore à compléter ses connaissances car enfin ce que l'on veut, c'est une apiculture prospère, capable de tenir le coup contre vents et marées et de procurer avec une rentabilité normale, le plaisir et la joie au rucher. La nature restera toujours le grand artisan des succès de l'apiculteur mais aussi à la condition que ce dernier lui aide au lieu de l'entraver. Les occasions offertes de compléter notre bagage de connaissances au cours de l'année 1964, ont certainement été appréciées et contribueront à une amélioration générale de notre apiculture.

Dans quelques semaines déjà, 1964 appartiendra au passé, à un passé généreux. Année ensoleillée, année d'abondance, année de paix, de travail, année de « l'Expo », de cette magnifique manifestation nationale si vivante et encore si présente parmi nous et qui, à elle seule, a rayonné 6 mois durant. Année de joie mais aussi de reconnaissance.

Les jours déjà bien courts de cette seconde moitié de novembre, en appellent de plus courts encore. Descendons donc cette pente

inéluctable avec le sourire, malgré la grisaille oppressante de saison, et réjouissons-nous à la pensée de trouver tout au bas de cette pente, les fêtes immortelles de la nativité.

Mais déjà 1965 nous attend, elle se fait entendre et demande accueil. Recevons la avec empressement. Qu'elle soit pour nous tous radieuse et engageante en nous procurant santé et bonheur dans nos vies. Tels sont les vœux que forme pour vous tous amis lecteurs,

la rédaction

LE COURRIER DE L'ÉLEVAGE

Que ce soit dans sa cellule, à sa naissance, au vol de fécondation ou lors de l'essaimage, la reine est le pôle d'attraction de l'abeille, mais aussi de l'apiculteur. « J'ai vu la reine, ce qu'elle est belle ! » me disait un jeune apiculteur.

Puisque c'est d'elle, de sa valeur que dépend la récolte, rien ne doit être négligé pour son élevage. C'est par cette rubrique que les moniteurs, les éleveurs, recevront les directives de la CE pour les guider dans leurs travaux. Nous avons pensé faire œuvre utile en intéressant à ces questions tous les abonnés à notre journal suisse d'apiculture. La direction de cette chronique a été confiée à M. H. Schneider, technicien à la Section apicole du Liebefeld et conseiller technique de notre CE.

Nous lui adressons nos plus vifs remerciements et souhaitons bonne route au Courrier de l'élevage.

R. Bovey, président SAR.

POURQUOI PRATIQUONS-NOUS L'ÉLEVAGE DE REINES ?

par H. Schneider, Liebefeld

A la fin de la saison, chaque apiculteur se pose sans doute la même question : d'où proviennent de si grandes différences de récolte d'une ruche à l'autre ? Qu'il s'agisse d'une bonne où mauvaise année, il y a toujours des populations qui produisent le double où même plus encore que d'autres, malgré des soins et une situation identiques. Parfois nous croyons peut-être avoir trouvé une explication, car les populations ne sont jamais toutes de la même force. Toutefois les colonies les plus fortes ne sont pas toujours les meilleures. D'une manière générale c'est pourtant le cas, bien qu'une colonie nombreuse ne donne pas toujours la récolte attendue. Si nous faisons abstraction du facteur de la maladie, il reste deux possibilités qui entrent tout particulièrement en ligne de compte.